

# «Ces Allemands qui ont défié Hitler» (1933-1945)

Lorsque les premiers convois déportés parvinrent en Allemagne nazie, ils ne trouvèrent pas les camps vides ni les prisons désertes. Depuis plusieurs années déjà des milliers de personnes s'y entassaient, premières victimes d'une machine à broyer que les erreurs et les divisions du mouvement ouvrier avaient empêché d'enrayer.

Dès l'avènement d'Hitler à la chancellerie, en janvier 1933, les militants ouvriers, les démocrates, se mettent à l'œuvre. Du sein du peuple allemand surgit une résistance disparate, parfois spontanée, souvent privée de perspective, mais toujours bien réelle. Elle ne cessera qu'avec la chute du régime abhorré.

Les deux Allemagnes connaissent chaque année une abondante production journalistique consacrée à ce thème. Il n'en est pas de même en France. C'est pourquoi, le livre de Gérard Sandoz, *Ces Allemands qui ont défié Hitler* constitue une précieuse contribution à la redécouverte d'une réalité que les anathèmes, et les condamnations globales contre un peuple accusé «d'avoir voulu le nazisme», ont soigneusement refoulée.

Un aspect du problème pour-

tant que le public français serait bien en peine d'ignorer, tant il a suscité d'émissions de télévision, d'articles grandiloquents et d'ouvrages à succès, c'est le «complot du 20 juillet», auquel Gérard Sandoz consacre d'ailleurs de nombreuses pages. Vers la fin de la guerre, une poignée de hobeaux et de notables, assistés de quelques officiers de haut rang lucides ou opportunistes, décident d'agir contre un régime coupable de n'avoir pas tenu le rôle qu'on lui assignait : mettre de l'ordre et s'en aller. Devant le gâchis, ici et là, on complot. Mal, bien souvent. On connaît la suite, l'assassinat d'Hitler échoue dans la plus grande confusion. Le Führer se rebiffe. Les conjurés sont arrêtés, promptement jugés et pendus, quand ils ne se suicident pas.

Le livre de Gérard Sandoz convie à une première conclusion : malgré la terreur quotidienne, une surveillance policière incessante, un formidable appareil de propagande, de 1933 à 1945, le peuple allemand a tenu. S'il organise des chômeurs désespérés, des étudiants sans avenir et une petite bourgeoisie désorientée, le parti nazi ne parvient pourtant pas à rallier soli-

dement une population qui, dans sa grande masse, passe progressivement de la réserve prudente à une sourde hostilité. En mars 1933, en dépit d'une violence soigneusement organisée et d'une restriction quasi-totale des libertés le «national-socialisme» ne parvient à recueillir que 44% des suffrages. Les sociaux-démocrates conservent leurs sept millions de voix et les communistes doublent leur score. Des chiffres encore, tirés, ceux-là des archives de la Gestapo : de 1933 à 1945, ce sont plus de 700 000 personnes qui passent par la prison ou par les camps. De 1938 à 1945, 32 000 Allemands sont condamnés ou exécutés pour des raisons politiques. En 1933, encore, les nazis mettent sur pied des élections dans les entreprises, leurs candidats sont massivement battus, les travailleurs leur préférant d'anciens syndicalistes. Jamais, enfin le parti officiel ne parviendra à implanter ses cellules dans la classe ouvrière. Autant de faits qui mettent bien à mal la théorie soigneusement entretenue, pour éviter toute analyse de classe, d'un peuple unanime et enthousiaste dans son soutien à Hitler. Résistance passive, réserve pru-

dente. Sans doute. Très rares seront en effet les actions collectives de refus, telle que celle des ouvriers de l'autoroute de Frankfort qui luttent en 1935, pour une augmentation de salaire. Sandoz a raison de souligner que ceux qui se levèrent, même s'ils furent nombreux, demeurèrent dans un isolement souvent dramatique. Venus de tous les horizons, chrétiens à qui les églises allemandes n'avaient pourtant pas appris la révolte, jeunes idéalistes, tels ceux du groupe de la «Rose Blanche» qui protestent au nom de Goethe ou de la morale, démocrates révoltés par la barbarie, militants ouvriers surpris par la brutalité de la répression, tous déploient des actes parfois infimes, souvent inefficaces mais qui leur coûtent la vie.

Désorientés par une situation qu'ils n'avaient pas prévue et que leur tradition de lutte légale ne leur permettait guère d'affronter dans de bonnes conditions, les sociaux-démocrates s'avèreront incapables de maintenir leur parti dans la clandestinité. L'activité qu'ils déploient est surtout le fait d'individualités ou de groupes autonomes en rupture d'organisation qui jettent un regard sans complaisance sur les erreurs et les trahisons passées de la direction. C'est le cas du parti socialiste autonome fondé en 1931 par Willy Brandt.

Mieux servis par de solides structures clandestines et leurs liens internationaux, les communistes parviennent à mettre sur pied une résistance mieux

organisée. Leur activité se déploie selon deux axes principaux, l'activité de propagande et la création de groupes ou de cellules. En 1935, la direction critique sévèrement son ancienne ligne. Il ne s'agit plus de lutter contre «le social-fascisme» mais d'œuvrer à la réalisation d'un vaste front anti-fasciste. Des contacts seront d'ailleurs pris avec les conjurés du 20 juillet. Certes, les résultats obtenus seront sans commune mesure avec les efforts déployés. Il n'empêche, écrit Sandoz que «les communistes, c'est incontestable ont été parmi les plus actifs et les plus courageux dans le combat clandestin contre le régime hitlérien».

Mosaïque de récits, d'actions patientes ou héroïques, de portraits admirables, de remarques souvent trop rapides, *Ces Allemands qui ont défié Hitler* est à lire. Sans doute aimerait-on parfois en savoir un peu plus et la part de l'analyse est souvent brève. Mais derrière la longue litanie de ceux que l'on arrête et que l'on tue, aussitôt remplacés par d'autres qui disparaissent à leur tour, on devine un peuple divisé, écrasé, qui pourtant lutte encore. L'ouvrage de Gérard Sandoz fait surgir un moment de l'ombre des noms jusqu'ici inconnus.

Alain PARIS

CES ALLEMANDS QUI ONT  
DEFIE HITLER (1933-1945)  
Gérard Sandoz  
Pygmalion/Gérard Watelet  
249 pages

## dans l'actualité...

### Villeurbanne : des locataires luttent contre les augmentations et la répression

Les loyers sont libres depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1979 :  
— pour les régies, loyers libres, cela veut dire : liberté d'augmenter,  
— pour les locataires, en particulier pour les locataires de la résidence des Charpenes, à Villeurbanne, groupés en amicale (ALRC), cela a voulu dire : liberté de ne pas accepter les augmentations abusives.  
Ce qui a été fait.

#### VICTOIRE DE L'AMICALE

Après une grève de la hausse des loyers, la régie Billon a ramené l'augmentation à 19% au lieu de 35% (en moyenne). La victoire n'était pas négligeable.

Seulement, pour la régie Billon, la liberté n'existe qu'à sens unique. Et elle a entrepris de démolir ce droit que les locataires se sont donné ; elle veut interdire à chaque locataire de relever la tête et de se réunir avec d'autres.

#### ATTAQUES DE LA REGIE

C'est la tactique de division, souvent employée par les patrons, que la régie a adoptée.

Elle s'attaque à UN locataire, le secrétaire de l'Amicale, en lui intentant procès sur procès.

1<sup>er</sup> procès : Auprès du

Tribunal d'Instance, la régie demande qu'on ordonne le strict respect du bail, qui prévoit le paiement du loyer par trimestre d'avance. Notre secrétaire, comme bon nombre de locataires, paie depuis 5 ans mois par mois.

Pour appuyer sa demande, la régie bloque le compte de son locataire : saisie-arrêt de 4360 F !

Défendu par M<sup>e</sup> Lejard avocat, notre secrétaire demande et obtient devant le Tribunal des Référéés le cantonnement de la saisie au minimum, c'est-à-dire un trimestre de loyers plus les charges : 2500 F.

Le procès en Instance, depuis le mois de février, n'est toujours pas jugé. Il est reporté au mois de septembre, et le déblocage de l'argent en dépend.

2<sup>e</sup> procès : Billon se plaint cette fois, devant le juge des référés, d'avoir adressé à son locataire un commandement de payer resté infructueux (et pour cause ! le procès est toujours en cours !...). Il demande ni plus ni moins que son expulsion ! Demande rejetée par le juge ! Victoire appréciée de tous les locataires, qui avaient largement participé à une pétition.

#### DEFENDONS NOTRE DROIT AU LOGEMENT

Avec la CSF (Confédération Syndicale des Fa-

milles) à laquelle nous sommes affiliés, nous avons largement fait connaître ce cas de répression qui n'est pas encore résolu.

Nous exigeons que les représentants de locataires jouissent de garanties et aient les moyens de défendre les droits de ceux qui les mandatent. Nous nous opposerons à toute action intentée à leur encontre.

Le logement est un droit comme le droit au travail. Devant les attaques actuelles, devant la réforme (APL) qui se met en place, il faut être nombreux à se battre pour que le budget des travailleurs, au lieu de se détériorer, s'améliore. L'objectif du gouvernement est que chacun consacre au minimum un tiers de son pouvoir d'achat pour se loger. A qui cela profite-t-il ?

A Lyon, quatre organisations : CSF, CSCV, CFDT, CGT, ont élaboré ensemble un cahier de revendications pour le logement (voir ci-contre).

Poursuivons cet effort. Luttons pour :

- Logement : service public !
- Droit d'usage du logement occupé depuis de nombreuses années !
- Non aux expulsions !
- Non à la répression !

Des membres de l'amicale (ALRC)

Un cahier de revendications élaboré par la CSF, la CSCV, la CFDT et la CGT

### Faire respecter notre droit à «un habitat de qualité pour tous à un prix acceptable»

#### ● Loyers

- blocage des loyers dans les HLM et dans le secteur libre,
- refus des augmentations et compensation par des crédits d'Etat,
- contrôle de l'utilisation faite des loyers (contrôle de la gestion et des investissements par des experts comptables désignés par les organisations syndicales de locataires et interprofessionnelles).

#### ● Charges

- contrôle des charges,
- transparence de tous les contrats (remise de photocopie),
- renégociation de ces contrats,
- non à la privatisation et embauche de personnel d'entretien par les offices HLM et organismes de gestion collective,
- suppression de la taxe d'enregistrement,
- renégociation des accords Delmon qui doivent devenir une loi (secteur libre),
- application et généralisation des droits acquis par la loi du 1/9/1948 à l'ensemble des logements neufs et anciens.

#### ● Réhabilitation et rénovation

- projet élaboré avec la participation des organisations syndicales des locataires et interprofessionnelles,
- recherche de financement autre que l'APL - octroi de crédit d'Etat pour éviter la spéculation,
- négociation pour un prix acceptable des loyers,
- droit au maintien dans les lieux (particulièrement pour les personnes âgées).

#### ● Réforme du logement

- Malgré le vote de la loi, abrogation de la réforme du logement,
- suspension immédiate de l'APL,
- retour à l'aide à la pierre - octroi de crédit d'Etat.

#### ● Droit au logement de qualité pour tous

- droit au logement pour tous, sans discrimination de races,
- répartition plus harmonieuse des immigrés dans le département,
- mise en place du bail type sur la base du protocole d'accord,
- mise en place de la commission mixte HLM-usagers,
- création d'une commission mixte : administrateurs de biens-usagers,
- droit d'usage (ou remplacement du droit privé),
- amélioration de l'allocation logement - nouveau barème avec prise en compte des charges et du chauffage,
- suppression des saisies et des expulsions.

#### ● Droits nouveaux

- convention collective instituant entre autres les conseils des Prud'hommes pour les locataires,
- droit syndical reconnaissant entre autres le droit de grève aux locataires,
- reconnaissance des organisations représentatives des locataires avec moyens de fonctionnement : heures de délégation financement - droit effectif d'affichage.